

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-079

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de janvier ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise « **SAS PELICHET TP** » pour des travaux de TPC- Boulevard de la Mouillelongue - 71210 TORCY (voir plan joint) ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **27/01/2025** et pour une durée de 5 jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus s'effectuera en **circulation alternée manuelle (deux sens de circulation sont concernés)**.

ARTICLE II : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE III : Dans l'emprise du chantier, la vitesse sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE IV : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE V : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE VI : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VII : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VIII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

24 JAN. 2025

Le Maire,

Fait à TORCY, le 24 janvier 2025.

Le Maire,



Mr Philippe PIGEAU



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.42336852,46.7874306 4.42364477,46.78729153 4.4236825,46.78727895 4.42400973,46.78721651 4.42412195,46.7871951 4.42418449,46.78734877 4.4237656,46.7874287 4.42360039,46.78751188 4.42350654,46.78755913 4.42336852,46.7874306</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.787431 4.423369); (46.787292 4.423645); (46.787279 4.423683); (46.787217 4.424010); (46.787195 4.424122); (46.787349 4.424184); (46.787429 4.423766); (46.787512 4.423600); (46.787559 4.423507); (46.787431 4.423369);
```